

CONDITIONS GENERALES

CONCEPT PEDAGOGIQUE :



L'atelier de jeu a comme concept : **le jeu libre**.

Les enfants choisissent eux-mêmes leurs activités. Ils inventent et organisent leurs jeux selon leurs préférences et leurs champs d'intérêt.

Le jeu libre favorise le développement social, affectif, physique, cognitif et l'acquisition d'aptitudes pour le langage, l'écriture et la lecture.

INSCRIPTION :



L'enfant est inscrit pour une fréquentation régulière sur toute l'année scolaire pour une demi-journée par semaine minimum.



Lors de l'inscription, une attestation d'assurance maladie et accident (de l'enfant) est à joindre au formulaire.



L'inscription court jusqu'à la fermeture d'été de l'atelier. Toutefois, elle peut être résiliée en tout temps, par écrit (lettre recommandée ou courriel) moyennant un préavis de 3 mois civil.



L'inscription est validée dès le paiement de la finance d'inscription qui s'élève à 50 frs. En cas de résiliation, celle-ci n'est pas remboursée.



Si un enfant ne se présente pas, sans motif, pendant plus de deux semaines consécutives, l'atelier se réserve le droit de résilier l'inscription et ce sans incidence sur les montants dus ou à devoir.

ABSENCES :



Chaque absence doit être annoncée avant le début du demi-jour concerné.



Les absences de l'enfant (maladie, accident, vacances ou autre) ne sont ni remplacées, ni remboursées.

MATERIELS A FOURNIR :



Vêtements de rechange



Des couches pour les enfants qui en portent



L'atelier mettra à disposition des chaussettes antidérapantes qui resteront dans le local.

TARIFS MENSUEL ET MODE DE PAIEMENT :



1 demi-jour par semaine : CHF 120.-

2 demi-jour par semaine : CHF 230.-

Les goûters sont fournis par l'atelier.

Les tarifs sont calculés sur la base d'une année scolaire de 40 semaines et non sur le nombre de semaines mensuelles.



Le paiement de l'écologie s'effectue d'avance par virement sur notre compte bancaire ou par TWINT et ce, au plus tard, le 5 du mois en cours.



Le montant est compté sur 40 semaines par année, divisé par 12 mois.



Le non-paiement de l'écologie entraîne de plein droit la résiliation de l'inscription et ce, sans incidence sur les montants du ou à devoir.

FERMETURE :



L'atelier est fermé les jours fériés, les ponts ainsi que durant les vacances scolaires et ce, sans incidence sur les montants de l'écolage.

Vacances scolaires :

LUNDI DU JEUNE : 18.09.23

AUTOMNE : 07.10.23 au 22.10.23

HIVER : 23.12.23 au 14.01.24

FÉVRIER : 17.02.24 au 25.02.24

PRINTEMPS : 29.03.24 au 14.04.24

ASCENSION : 09.05.24 au 12.05.24

ÉTÉ : 05.07.24 au 18.08.24

DIVERS :



Pour des raisons de sécurité, veuillez nous avertir si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant.



L'atelier décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage causé aux objets personnels.



Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, merci de le signifier par une croix sur la fiche : " Je me présente "



En signant le formulaire d'inscription, vous autorisez l'Atelier Bee Happy à faire appel, en cas d'urgence, à un médecin ou à une ambulance. Vous serez averti sans délai.

Ce règlement est valable à partir du 01.08.2023 et fait partie intégrante du contrat écrit et tacite de l'année scolaire 2023-2024.